

ERRATUM Les canons à gaz autorisés jusqu'au 10 juin

>> La semaine dernière dans l'Anjou Agricole, nous évoquions l'arrêté préfectoral qui régit les règles s'appliquant à l'activité agricole afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains. Les canons à gaz sont autorisés du 10 avril au 10 juin dans le Maine-et-Loire (et non pas jusqu'au 30 juin) à une distance de 500 mètres des habitations.

L'Anjou Agricole 24 avril 2020

ROUGE DES PRÉS Une vente de reproducteurs sous pli

>> Le Domaine des rues change de formule pour sa vente de printemps de reproducteurs issus de la station de contrôle individuel en raison du contexte sanitaire actuel. 25 taureaux rouge des prés sont proposés à la vente. La station a choisi de procéder à une vente sous pli. La date limite de réception des offres est fixé au mercredi 29 avril (avant minuit). Tous les pedigrees sont consultables sur le site <http://www.rougedes-pres.fr/fr/Actualite>.

Toutes les vidéos des taureaux mis en vente sont visionnables sur la chaîne You-

tube Rouge des prés officiel. Pour des renseignements techniques sur les taureaux : Contact : David Fouillet 06 78 32 99 81 - Pascal Lecomte 06 79 03 15 67. Pour des renseignements administratifs sur la vente : Mélanie Cadeau 02 41 41 08 41.

IED Précisions relatives aux élevages IED sur la déclaration des émissions polluantes

>> Le délai de réalisation de la déclaration des émissions polluantes tombe sous le coup de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, qui précise le calcul du report. L'état d'urgence sanitaire étant déclaré jusqu'au 24 mai, la date limite pour la réalisation des déclarations d'activité polluante est donc décalée au 14 juillet. Elle pourra encore évoluer si l'état d'urgence sanitaire était prolongé. Pour le site de déclaration en ligne, l'application MonICPE a été renommée MonAIOT. L'acronyme AIOT regroupe toutes les Activités, installations, ouvrages et travaux auxquels s'applique l'autorisation environnementale. Voici la nouvelle adresse URL : <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr>. L'ancienne est toujours disponible mais est automatiquement redirigée vers la nouvelle.